

OBJET

**PERSONNEL - Clubs
"Coup de Pouce CLÉ -
CLÉM - CLA - CLAMS",
Manifestations culturelles,
Missions d'assistance et
conseil à maîtrise d'oeuvre
- Rémunération des
intervenants.**

==

**Rapporteur :
Mme le Maire**

Date de convocation :
23/06/20

Date d'affichage :
07/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JUIN 2020 à 18h00

Réunion par visioconférence

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Colette BLERIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, Mme Agnès POTEL, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Sandrine DIDIER, M. Dominique FERNANDE, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, Mme Najla BEHRI, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, M. Antoine MACAIGNE, M. Assiba BEAUFRERE, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Julien ALEXANDRE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN, M. Sébastien ANETTE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Julien CALON, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Michel MAGNIEZ, M. Louis SAPHORES, Mme Aïssata SOW, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusés représentés :

Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par M. Pascal TASSART, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La Ville de Saint-Quentin met en place l'action des «Coups de Pouce CLÉ - CLÉM – CLA - CLAMS» en partenariat avec l'Education nationale et l'association «Coup de Pouce».

L'objectif du dispositif est de donner une chance supplémentaire aux enfants repérés par les enseignants pour un accompagnement renforcé en lecture, écriture, langage, mathématiques : 90 enfants bénéficient de ce dispositif.

Il est dès lors nécessaire de créer 60 emplois de vacataires pour assurer l'encadrement des enfants du 14 septembre 2020 au 5 juillet 2021. Leur rémunération horaire serait fixée dans les conditions suivantes :

	Taux horaire brut
Personnel non enseignant	20,03 €
Professeur des écoles de classe normale	22,34 €
Professeur des écoles hors classe	24,57 €

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'action culturelle, il convient lors d'évènements ponctuels (conférences, ateliers...) d'assurer l'accueil et la sécurisation du public.

Il est dès lors nécessaire de créer 5 emplois de vacataires chargés des fonctions d'hôtes ou hôtesse du 1er juillet au 31 août 2020 et 40 emplois de vacataires chargés des fonctions d'hôtes ou hôtesse, du 1er septembre 2020 au 15 juillet 2021. Leur taux horaire brut de rémunération serait fixé à 11,09 €.

Enfin, pour assurer des missions ponctuelles d'assistance technique et de conseil à maîtrise d'œuvre, il y a lieu de recourir occasionnellement à un spécialiste en ingénierie technique du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021.

Au regard des besoins variables et compte tenu du niveau d'expertise et d'expérience professionnelle requis, il est proposé de créer un emploi de vacataire pour l'exercice de cette mission et de rémunérer cet emploi au taux horaire brut de 34 €.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

- d'approuver la création des emplois vacataires dans les conditions mentionnées au présent rapport étant entendu que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200629-50190-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/20

Publication : 07/07/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation